LA FOI EN ALLAH - LE TRES HAUT

Écrit par Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine. Publié dans Les fondements de la Foi - Al 'Outhaymine

Éclaircissement sur le fondement de la foi musulmane...

Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine (Qu'Allah le préserve)

Notre foi consiste en la croyance en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour Dernier et au destin bon ou mauvais. La foi en Allah comprend quatre points...

[A LA LUMIERE DU CORAN ET DE LA SOUNNA AUTHENTIQUE.]

La foi en Allah comprend quatre points :

1. Croire en l'existence d'Allah le Très Haut

Son existence est prouvée par le sens inné, la raison, les textes religieux et les sens.

a) Les preuves de Son existence par le sens inné :

Nous savons que toute créature ressent la foi en son Créateur, sans y avoir réfléchi ou avoir reçu un enseignement au préalable. Et seule une personne dont le cœur a été détourné de la voie correcte sera éloignée de ce sens inné.

En effet, le prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : « **Tout nouveau-né naît avec une prédisposition naturelle (l'Islam), puis ce sont ses parents qui en font un juif, un chrétien ou un mage** ». Rapporté par Mouslim

b) Les preuves de Son existence par la raison :

Certes, toutes les créatures présentes ou à venir sont l'œuvre d'un Créateur, car aucune créature ne peut se créer elle-même, ni être le fruit du hasard.

En effet, toute créature ne peut se créer par soi-même, car avant d'exister elle n'était que pur néant ! Et comment une chose inexistante pourrait-elle être créateur ? !

De plus, elle ne peut être non plus le résultat du hasard car tout événement nécessite un animateur ; d'autant plus que l'existence structurée, bien organisée, bien ordonnée, et le lien harmonieux entre les causes et les conséquences de cet univers réfutent catégoriquement l'hypothèse du hasard.

Effectivement, les choses soi-disant dues au hasard ne sont pas ordonnées ; alors comment peuvent-elles aboutir à un état ordonné sans l'influence d'une volonté, d'une science et d'une capacité ?

Etant donné que ces créatures ne peuvent être créateurs d'elles-mêmes, et encore moins le fruit du hasard, il ne reste plus qu'à confirmer l'existence d'un Créateur qui n'est autre qu'Allah, le Seigneur des mondes.

Allah 'aza oua djal a d'ailleurs mentionné cette preuve logique et irréfutable dans le Coran : ﴿ **Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ?** ﴾ (Sourate 52 At-Thur V. 35)

C'est à dire qu'ils ne peuvent ni être créés sans Créateur et ni être les créateurs d'eux-mêmes. Par conséquent, il ne reste plus qu'une seule solution : Allah le Très Haut est leur Créateur.

Alors qu'il était mécréant, Joubeyr Ibn Mout'im, entendit le prophète réciter ces versets de la sourate «At-Thur» : ﴿ **Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils crée les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction. Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur ? Ou sont-ils eux les maîtres souverains ?** ﴾ (Sourate 52 Et Tour V. 35-37)

Plus tard, lorsqu'il embrassa l'Islam, il fit part de ses impressions en disant : « **A cet instant, mon cœur faillit s'envoler et c'est la première fois que l'Iman s'installa dans mon cœur** ». Rapporté par El Boukhari

Ô lecteur, sois attentif à l'exemple suivant, il va t'éclaircir tout ce que nous avons démontré précédemment :

Si un homme te parle d'un palais, bien construit, entouré de jardins et de ruisseaux, dont l'intérieur est couvert de tapisseries, de lits et décoré d'une multitude d'ornements luxueux. Ensuite cet homme t'annonce que ce palais s'est créé lui-même, ou n'est ni plus ni moins que le résultat du hasard. Aussitôt tu rejetteras et traiteras ses paroles de mensonge et de pures sottises.

Après tout cela, comment peut-on soutenir l'hypothèse que ce monde vaste par ses terres, ses cieux, ses planètes, ses situations et son admirable structure ordonnée, s'est créé lui-même ou n'est rien d'autre que le résultat du hasard ? !

c) Les preuves de Son existence par les textes religieux :

Tous les Livres révélés proclament Son existence ; et tous renferment des lois convenables et bénéfiques pour la société, prouvant ainsi qu'elles émanent d'un Seigneur Sage, et Savant quant à ce qui convient à Ses créatures.

De plus, ils ont tous rapporté des informations sur l'univers qui sont aujourd'hui authentifiées par la science et qui, encore une fois, prouvent leur provenance d'un Seigneur capable d'exécuter ce dont Il a informé.

d) Les preuves de Son existence par les sens :

Elles se remarquent :

- D'une part par le fait que nous entendons et constatons que les invocations et les appels de détresse des nécessiteux sont exaucés et cela prouve irréfutablement l'existence d'Allah, Celui qui répond aux invocations de ceux qui L'implorent.

Allah 'aza oua djal dit : ﴿ **Et Nouh, quand auparavant il fit son appel Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, de la grande angoisse** ﴾ (Sourate 21 Al Anbiya/Les Prophètes V. 76)

Il dit aussi : ﴿ **Et rappelez vous le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt...** ﴾ (Sourate 8 Al Anfal/Le Butin V. 9)

Et dans le hadith rapporté par Anas radya Allah 'an hou : La sécheresse sévit dans le pays et la terre devint aride. Un bédouin entra dans la mosquée alors que le messager d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) prêchait le discours du vendredi sur le minbar (la chaire) ; il fit face au prophète et dit : «**Ô envoyé d'Allah, les biens sont anéantis et les familles sont affamées. Invoque Allah pour nous afin qu'il pleuve** ».

L'envoyé d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leva alors ses mains et invoqua Allah trois fois en disant: « **Allah accorde nous la pluie !** »

Le ciel était clair, sans trace de nuage, dit Anas. Soudain, apparurent des nuages tels des montagnes, puis il ne fut pas encore descendu de sa chaire, que je vis la pluie s'écouler sur sa barbe. Par Allah, dit Anas, nous ne vîmes pas le soleil six jours de suite.

Le vendredi suivant le même bédouin, ou un autre, rentra par la même porte. Le prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), debout sur son minbar, faisait un sermon.

Le bédouin se présenta devant lui et dit : « **Ô envoyé d'Allah ! Les maisons sont détruites et les biens sont inondés (les champs) ; invoque donc Allah pour nous !** »

Alors, le prophète leva les mains et dit: « **Ô Allah ! Autour de nous et non sur nous ! Seigneur fais tomber la pluie sur les collines, les montagnes et là où poussent les arbres !** »

Aussitôt, il s'arrêta de pleuvoir sur les habitations et les champs. Rapporté par Al Boukhari

Jusqu'à nos jours, nous constatons qu'Allah répond aux appels des gens qui L'implorent avec sincérité et remplissent les conditions d'acceptation des invocations.

- D'autre part, par les signes des prophètes que constituent les miracles auxquels les gens ont assistés. Ces miracles prouvent catégoriquement l'existence d'un "Envoyeur" de prophètes qui n'est autre qu'Allah. En effet ces signes, qui sont des manifestations qui sortent du commun, sont suscités par Allah afin de soutenir et de secourir Ses messagers.

Parmi ces miracles, le signe de Moussa (Moïse) quand Allah lui ordonna de frapper la mer de son bâton ; et celle ci se divisa en douze voies séparées par des montagnes d'eaux.

Allah 'aza oua djal dit à ce sujet : ﴿ **Alors Nous révélâmes à Moussa : Frappe la mer de ton bâton. Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne.** ﴾ (Sourate 26 Ash-Shou'ara/Les Poètes V. 63)

Et comme autre miracle, le signe de 'Issa (Jésus) lorsqu'il donnait vie aux morts et les sortaient de leurs tombeaux avec la permission d'Allah :

Allah dit à ce propos : ﴿ **...Et je (‘Issa) guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la permission d’Allah...** ﴾ (Sourate 3 Al ‘Imran/La famille d’Imran V 49)

Et Il dit aussi : ﴿**...Et par Ma permission tu (‘Issa) faisais revivre les morts....** ﴾ (Sourate 5 El Maïda/La Table Servie V. 110)

Et comme dernier exemple de miracle, le signe de Mohammed (paix et bénédictions d’Allah sur lui) que la tribu de Qouraïch (ses ennemis mécréants) demanda ; le prophète fit un signe en direction de la lune qui se divisa en deux parties visibles par tous.

Allah ‘aza oua djal a dit au sujet de cet événement : ﴿ **L'heure approche et la lune s'est fendue. Et s’ils voient un signe (un miracle), ils s’en détournent et disent : C’est une magie persistante.** ﴾ (Sourate 54 El Qamar/La Lune V. 1-2)

Tous ces signes visibles avec lesquels Allah a soutenu et a donné la victoire à Ses messagers sont des preuves indiscutables de l'existence d’Allah.

2. Croire en la Seigneurie d'Allah

C'est à dire croire qu’Il est Lui seul le Seigneur ; Il n'a aucun associé et n'a besoin d'aucune aide extérieure.

En effet, le Seigneur est Celui qui possède la création, le royaume et le pouvoir de décision. Donc, il n'y a de Créateur, de Possesseur et de Donneur d’ordres qu'Allah le Très Haut :

Allah ‘aza oua djal dit : ﴿ **Certes la création et le pouvoir de décision n’appartiennent qu’à Lui.** ﴾ (Sourate 7 Al A’raf V. 54)

Il dit aussi : ﴿**...tel est Allah votre Seigneur, à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte.** ﴾ (Sourate 35 Fatir/Le Créateur V. 13)

Et il n’existe personne qui ait renié la Seigneurie d’Allah, hormis l’orgueilleux qui au fond de lui-même ne croit pas ce qu’il dit. Ce fut d’ailleurs le cas de Pharaon lorsqu’il dit à son peuple : ﴿ **Je suis votre seigneur le très haut.** ﴾ (Sourate 79 En Nazi’ate/Les anges qui arrachent les âmes V. 24)

Ou encore :

﴿**…Ô notables, je ne connais pas de divinité pour vous autre que moi…**﴾ (Sourate 28 El Qassas/Les récits V. 38)

Mais les paroles de Pharaon n’étaient en aucun cas basées sur une réelle conviction : ﴿ **Et lorsque nos signes (miracles de Moussa) leur parvinrent, clairs et explicites, ils dirent : C’est là une sorcellerie évidente ! Et ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude. Regarde donc ce qu'il est advenu des corrupteurs.** ﴾ (Sourate 27 An Naml/Les Fourmis V. 13-14)

Et Moussa dit à Pharaon : ﴿ **Tu sais fort bien que ces miracles, seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre comme autant de preuves illuminantes et certes Pharaon je suis persuadé de ta perte.** ﴾ (Sourate 17 El Isra/Le Voyage Nocturne V. 102)

C'est pourquoi, dans le passé, les associateurs attestaient de la Seigneurie d’Allah malgré leur Shirk (association) dans Son adoration :

﴿ **Dis : A qui appartient la terre et ceux qui y sont ? si vous savez. Ils diront : A Allah. Dis : Ne vous souvenez-vous donc pas ? Dis : Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône (El ‘Arch) sublime ? Ils diront : Ils appartiennent A Allah. Dis : Ne Le craignez-vous donc pas ? Dis : Qui détient dans Sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n’a pas besoin d’être protégé ? Dites-le, si vous le savez ! Ils diront : Allah. Dis : Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés au point de ne pas croire en Lui.** ﴾ (Sourate 23 El Mouminoun/Les Croyants V. 84-89)

﴿ **Et si tu leur demandes : Qui a créé les cieux et la terre ? Ils diront très certainement : Le Puissant, l'Omniscient les a créés.** ﴾ (Sourate 43 Az-Zoukhrouf/L’Ornement V. 9)

﴿ **Et si tu leur demandes : Qui les a créés ? Ils diront très certainement : Allah ! Comment se fait-il donc qu’ils se détournent ?** ﴾ (Sourate 43 Az-Zoukhrouf/L’Ornement V. 87)

Quant à l’Ordre d'Allah, il englobe les ordres concernant la création et ceux concernant les lois religieuses.

En effet, Allah gère et juge dans cet univers comme bon Lui semble ; c'est Lui le Sage.

Et Il est aussi le Législateur pour ce qui est des adorations et le Juge pour ce qui concerne les relations sociales ; et tout cela avec Sa Sagesse suprême.

Donc quiconque prend avec Allah un Législateur pour les adorations ou un Juge pour les relations sociales a commis un Shirk manquant ainsi de concrétiser sa foi.

3. Croire en la divinité d'Allah

C'est à dire croire qu'Allah est le seul Dieu véritable qui mérite d'être adoré et croire qu'Il n'a aucun associé.

Le terme Dieu [**Ilah** : en arabe] signifie : l'Adoré ; Celui qu'on adore avec amour et grandeur.

Allah 'aza oua djal dit : ﴿ **Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.** ﴾ (Sourate 2 El Baqara/La Vache V. 163)

﴿ **Allah atteste et aussi les anges et les gens de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !** ﴾ (Sourate 3 Al 'Imran/La Famille d'Imran V. 18)

Toute divinité adorée avec Allah est une fausse divinité.

Allah 'aza oua djal dit : ﴿ **C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai Adoré, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; et certes Allah est le Sublime, le Grand.** ﴾ (Sourate 22 Al Hadj/Le Pèlerinage V. 62)

Mais l'appellation de ces fausses divinités Dieu ne leur confère en réalité aucun droit d'être adorées !

Allah 'aza oua djal dit au sujet des idoles Al Late, Al'Ouzza et Manate qu'adoraient les arabes à l'époque préislamique (Al Jahiliya) : ﴿ **Ce ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres. Allah n'a fait descendre aucune preuve à leur sujet...** ﴾ (Sourate 53 An-Najm/L'Etoile V. 23)

Et Il 'aza oua djal nous rapporte la parole que Hoûd dit à son peuple : ﴿ **Allez vous vous disputer avec moi au sujet de noms (il s'agit des noms des idoles qui ne sont que des noms fictifs) que vous et vos ancêtres avez donnés, sans qu'Allah n'y fasse descendre la moindre preuve ?** ﴾ (Sourate 7 El A'raf V. 71)

Et Allah 'aza oua djal nous rapporte aussi la parole de Youssouf (Joseph) s'adressant à ses deux compagnons de prison : ﴿ **Qui est le meilleur ? Des Seigneurs éparpillés ou Allah l'Unique, le Dominateur Suprême ? Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et à l'appui desquels Allah n'a fait descendre aucune preuve...** ﴾ (Sourate 12 Youssouf/Joseph V. 39-40)

Et c'est pourquoi tous les messagers disaient à leurs peuples : ﴿ **Ô mon peuple ! Adorez Allah. Vous n'avez point de divinité en dehors de Lui.** ﴾ (Sourate 11 Hoûd V. 61)

Mais ces peuples refusèrent d'adorer Allah Seul et ils Lui associèrent des idoles qu'ils adoraient et à qui ils imploraient victoire et secours.

Allah a démontré, par deux preuves faisant appel à la raison, que l'adoration que les associateurs consacraient à d'autres divinités que Lui l'Unique était fausse et illégitime :

La première preuve :

Ces dieux adorés en dehors d'Allah l'Unique sont indignes d'être divinisés ; ce ne sont que des créatures qui n'ont aucun pouvoir de création, de protection pour repousser un mal ou apporter le bien, de donner la vie ou la mort à ceux qui les adorent. De plus, ils ne possèdent pas les cieux et n'ont aucune part dans leur gérance.

﴿ **Gloire à Celui qui a révélé le Livre de discernement (le Coran) sur Son serviteur afin qu'il soit un avertisseur pour l'univers. Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne S'est point attribué d'enfant, qui n'a point d'associé dans Sa royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. Mais ils ont adopté en dehors de Lui des divinités qui, étant elles-mêmes créées, ne créent rien, et qui ne possèdent la faculté de faire ni le mal ni le bien pour elles-mêmes, et qui ne sont maîtresses ni de la mort, ni de la vie, ni de la résurrection.**) (Sourate 25 Al Fourqane /Le Discernement V. 1-3)

﴿ **Dis : Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez être des divinités. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux, ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir. L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet.** ﴾ (Sourate 34 Saba V. 22 -23)

﴿ **Est-ce qu'ils assignent comme associés ceux qui ne créent rien et qui eux-mêmes sont créés, et qui ne peuvent ni les secourir, ni se secourir eux-mêmes ?** ﴾ (Sourate 7 Al A'raf V. 191-192)

Donc si telle est leur caractéristique, le fait de les prendre comme des dieux est la plus grande sottise et accusation mal fondée que l'on puisse faire.

La deuxième :

Les associateurs reconnaissaient qu'Allah est l'Unique, le Créateur, le Seigneur, Celui qui détient la royauté absolue de toute chose, Celui qui protège et qui n'a pas besoin de protection. Donc, en principe ils devraient vouer un culte unique à Allah de la même façon qu'ils L'ont reconnu comme Seigneur Unique.

Allah 'aza oua djal dit à ce propos : ﴿ **Ô hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir. Alors ne Lui cherchez donc pas des égaux alors que vous savez tout cela.** ﴾ (Sourate 2 El Baqara/La Vache V. 21-22)

﴿ **Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement : « Allah ». Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ?** ﴾ (Sourate 43 Az-Zoukhrouf/L'Ornement V 87)

﴿ **Dis : Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? Ils diront : Allah. Dis alors : Ne Le craignez-vous donc pas ?** ﴾ (Sourate 10 Younas/Jonas V 31-32)

4. Croire aux Noms et aux Caractères d'Allah

Cela consiste à confirmer uniquement les Noms et Caractères d'Allah cités dans le Coran et la Sounna authentique, selon le sens approprié et voulu par Allah et Son prophète , sans **Tahrif** (modification, altération du sens), ni **Ta'til** (annulation du sens), ni **Takyif** (décrire la manière de Ses attributs sans fondement coranique ou prophétique), et ni **Tamthil** (faire ressembler Allah à quelque chose).

Allah 'aza oua djal dit : ﴿ **C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces Noms et laissez ceux qui profanent Ses Noms (qui dévient de la voie correcte en ce qui concerne la foi en les Noms et Caractères d'Allah) : Ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.** ﴾ (Sourate 7 El A'raf V. 180)

Et Il dit : ﴿ **Il a la transcendance absolue dans les cieux et sur la terre. C'est Lui le Tout Puissant, le Sage.** ﴾ (Sourate 30 Ar-Roum/Les Romains V. 27)

Et Il dit aussi : ﴿ **Rien ne Lui ressemble ; et Il est l'Audiant, le Voyant (Celui qui voit tout).** ﴾ (Sourate 42 Ash-Shoura/La Consultation V. 11)

5. Deux groupes se sont égarés au sujet de la foi en les Noms et Caractères d'Allah :

• **Le premier groupe :** Les Mou'âttila (Les Annulateurs)

Ce sont ceux qui ont renié, totalement ou partiellement, les Noms et les Caractères d'Allah en prétendant que le fait de les confirmer obligeait le musulman à faire ressembler Allah à Ses créatures ; et cette prétention est réfutable pour différentes raisons ; nous nous contenterons d'en citer deux :

1 - Leur raisonnement implique nécessairement de faux principes comme le fait d'affirmer qu'il existe des contradictions dans la parole d'Allah (le Coran), alors qu'Allah s'adjuge des Noms et des Caractères et confirme, dans un même temps, que rien ne Lui ressemble :

﴿ **Rien ne Lui ressemble ; et Il est l'Audiant, le Voyant (Celui qui voit tout).** ﴾ (Sourate 42 Ash-Shoura/La Consultation V. 11)

Donc, si le fait de confirmer l'existence de Ses Noms et Caractères avait pour conséquence de faire ressembler Allah à Ses créatures, alors cela impliquerait forcément une contradiction dans la parole d'Allah, dont une partie réfuterait l'autre.

2 - Deux choses ayant les mêmes noms et les mêmes caractères n'incluent pas obligatoirement qu'elles soient identiques. Par exemple, les animaux ont des yeux, des mains et des pieds ; et ce point commun dans la dénomination n'implique en aucune façon que leurs yeux, leurs mains et leurs pieds soient similaires.

Le pied d'une fourmi est-il semblable au pied de l'éléphant ? !

Par conséquent, si cela est clair et évident entre les créatures, il l'est d'autant plus entre Allah et Ses créatures.

• **Le deuxième groupe :** Les Mouchabbiha ou Moumatthila (Les Anthropomorphistes) :

Ce sont ceux qui ont confirmé les Noms et les Caractères d'Allah tout en Le faisant ressembler à Sa créature, prétendant que cela n'est autre que le résultat de la signification des textes coraniques et prophétiques, parce qu'Allah s'adresse à Ses serviteurs en des termes qu'ils comprennent.

Et cette prétention est fausse pour diverses raisons ; en voici deux :

1 - Faire ressembler Allah à Ses créatures est un concept absolument faux infirmé par la raison et les textes religieux ; et il est impossible qu'un faux concept résulte du sens des textes coraniques et prophétiques.

2 - Certes Allah s'est adressé à Ses serviteurs en des termes qu'ils comprennent et selon leur sens propre (non figuré). Mais pour les Noms et les Caractères d'Allah, la connaissance du comment de ces termes appartient à Allah, Lui Seul.

Par exemple, lorsqu'Allah affirme qu'Il est Audient, cela revient à confirmer qu'Il possède l'audition ; et certes, l'audition est bien connue dans son sens propre : C'est le fait de percevoir les sons.

Cependant, le comment, la manière de Son audition est inconnu.

Car même au sein des créatures, le comment de l'audition est différent ; et cette différence est d'autant plus prononcée et évidente entre le Créateur et Ses créatures.

Allah a dit : ﴿ **Le Tout Miséricordieux s'est Istawâ au-dessus de Son Trône.** ﴾ (Sourate 20 Ta Ha V. 5)

En employant un terme dont le sens nous est connu, Allah nous informe qu'Il est Istawâ (Il s'est établi au dessus, Il s'est élevé) au dessus de Son Trône (Al 'Arch).

Et certes l'Istawâ au sens propre du terme nous est bien connu : C'est l'élévation, le fait d'être au-dessus.

Par contre, le comment de Son élévation au-dessus de Son Trône nous est inconnu. En effet, le comment de l'Istawâ est bien distinct entre les créatures, alors que dire de celui du Créateur par rapport à Ses créatures ?

Est-ce que l'installation au dessus d'une chaise stable est semblable à celle au-dessus d'une monture farouche ?

6. La foi en Allah, telle que nous l'avons décrite, procure de nombreux avantages aux croyants:

1 - La réalisation de l'unicité d'Allah de telle sorte que le croyant n'espère qu'en Allah, n'ait peur que d'Allah et ne dévoue son adoration qu'à Lui.

2 - L'amour parfait envers Allah et Son immensification résultant de la connaissance de Ses beaux Noms et Caractères sublimes.

3 - L'accomplissement de l'adoration envers Allah en pratiquant Ses ordres et en évitant Ses interdits.